



## Séminaire Descriptif et Exigences

<b>Enseignant-e :</b>	<b>M. Cottier, po K. Hanson, po</b>
<b>N° :</b>	<b>5907</b>
<b>Titre du séminaire :</b>	<b>Droits de l'enfant: aspects juridiques et interdisciplinaires</b>
<b>Maîtrises concernées :</b>	<b>MD, MDIE, MDP, MDCP</b>
<b>Semestre :</b>	<b>automne 2024</b>

**Descriptif du séminaire :** La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant engage les Etats parties et la société civile dans un dialogue autour de sa mise en œuvre au niveau local. Même si cette Convention exprime un consensus sur l'importance de reconnaître les enfants en tant que sujets de droits, son application reste souvent source de confusion et de débat, dont témoignent plusieurs sujets d'actualité, par exemple la protection de la sphère privée de l'enfant sur les réseaux sociaux, la protection de l'enfant dans les situations de violences, le droit à la connaissance des origines de l'enfant dans les constellations homoparentales, le droit à l'autodétermination de l'enfant trans\* et de l'enfant intersexe, , la situation de l'enfant né d'une gestation pour autrui, la vaccination de l'enfant, les droits politiques des enfants, le travail des enfants dans les médias, les droits des enfants migrants, le droit pénal des mineurs et le genre, mineurs et dépanalisation du cannabis, les droits de l'enfant en lien avec l'environnement et le changement climatique ....

Le séminaire offre aux étudiant-es la possibilité d'approfondir un de ces sujets, dans une perspective juridique, visant la pratique des organes internationaux de protection des droits humains et/ou la mise en œuvre de la Convention au niveau national, mais également dans une perspective interdisciplinaire, qui s'intéresse aux bases théoriques des études en droits de l'enfant, aux pratiques des différents acteurs de la mise en œuvre de la convention (organisations internationales, gouvernements, législateurs, tribunaux et autorités, membres de différentes professions, organisations non gouvernementales, mouvements sociaux, etc.) ou aux connaissances d'autres disciplines telles que la psychologie, la sociologie ou les sciences de l'éducation.

### **Exigences :**

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Non
- b) Les étudiant-es sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
  - Si oui : Les étudiants peuvent proposer des sujets

d) Quels sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Étapes	Délais de reddition
1. Séance d'introduction et attribution des sujets	Semaine 2
2. Reddition du plan provisoire et de la bibliographie	Semaines 5 à 10
3. Reddition du projet de mémoire, présentation orale et discussion	Semaines 9 à 14
4. Dépôt de la version finale du mémoire	<b>17 février 2025</b>

Commentaires :

Les étapes 2 et 3 suivent un calendrier fixé après la séance d'introduction.

Chaque étudiant-e dispose d'au moins 4 semaines entre les étapes 2 et 3.

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiant-es d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Oui

*Les règles formelles, notamment celles sur le plagiat, s'appliquent aussi au projet de mémoire. En outre, la qualité du projet de mémoire est prise en compte dans l'évaluation.*

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

➤ Si oui, laquelle ou lesquelles ?:

➤ anglais : la maîtrise de l'anglais est nécessaire

➤ allemand : la connaissance de l'allemand est un atout, de nombreuses sources de droit suisse étant en allemand.

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Non

h) Modalités d'évaluation (par ex. 1 point, participation ; 1 point, oral ; 4 points, écrit) :

Prestation écrite: 4 points

Prestation orale (présentation du projet de mémoire, commentaires): 2 points